

# **Des paysans organisés**

## **Condition d'un développement agricole durable**

**Revue Aventure n°96**

L'amélioration durable de l'économie agricole des Pays en Développement continue de représenter une condition indispensable à leur développement économique et social et en particulier l'accès à un mieux être pour une population rurale encore largement majoritaire pour beaucoup d'entre eux.

La recherche par ces pays d'une autosatisfaction la plus importante possible de leurs besoins alimentaires ne tient pas uniquement à des conditions strictement économiques ou géostratégiques de sécurité alimentaire ;

La fonction première d'un territoire quelqu'il soit est de nourrir les hommes qu'il porte. Cette fonction exprime le lien privilégié et profond qui existe entre l'homme et le sol ; Ce lien dépasse l'ordre du matériel et participe à l'équilibre général des individus. Une confirmation semble être apportée lorsque dans les pays industrialisés et hyper urbanisés, s'exprime de plus en plus fortement ce besoin d'espace et de nature qu'éprouvent les citadins que leur mode de vie a éloignés temporairement ou définitivement du contact avec le sol.

La mission de tirer du sol la nourriture pour sa famille puis pour ses concitoyens incombe au paysan. Ce dernier, où qu'il se trouve, est un agent économique qui prend le risque de combiner des facteurs de production en vue d'en obtenir un revenu, que celui-ci soit en nature pour l'autoconsommation ou monétarisé par la mise sur le marché des produits récoltés.

Dans l'exercice de son métier, le paysan est doublement dépendant de son environnement :

- Pour accéder aux facteurs de production qui lui sont nécessaires : terre, semences, engrais, produits de traitement des cultures et des animaux, matériel, financement, techniques.
- Pour tirer le meilleur profit de la partie de la production qu'il livre au marché : débouchés, organisation des marchés, prix, etc...

Où qu'il se trouve, la performance du paysan et en particulier son aptitude à approvisionner le marché en quantité suffisante, ce qui est généralement le souci prioritaire des pouvoirs publics, dépendra strictement de la qualité de cet environnement.

Cela conduit à reconsidérer radicalement la cible prioritaire des actions et des politiques tendant à promouvoir le développement agricole.

Il ne s'agit pas, en effet, de faire du paysan l'objet de multiples interventions dont la terminologie traduit d'ailleurs le caractère oppressant : encadrement, paysan cible, appuyer les paysans, groupes de contact (après le paysan de contact), etc... Il s'agit, bien au contraire, de créer les conditions d'environnement qui permettent au paysan sujet de sa propre action, d'exercer son métier en pleine responsabilité et avec la meilleure efficacité technique et économique.

Par ailleurs, l'activité agricole étant systématique, c'est simultanément que ces conditions d'environnement doivent être réunies sous peine de voir ruinée l'utilité de celles qui le sont sans que les autres le soient.

A quoi sert en effet un crédit de campagne ou un conseil de fertilisation si les engrais ne sont pas disponibles ou le deviennent trop tard par rapport au cycle de culture ?

Force est de constater que ces conditions d'environnement sont très rarement réunies de manière satisfaisante et qu'il s'agit là, avec l'insécurité foncière, du principal frein à l'essor de l'agriculture des Pays en Développement.

Or, si les états ont montré leur incapacité à créer par les moyens de l'administration cet environnement favorable, il ne semble pas que l'on puisse compter pour autant, de manière exclusive, sur les opérateurs privés pour fournir aux paysans l'ensemble des services dont ils ont besoin dans des conditions de qualité et de coût acceptables. La logique d'entreprise conduira nécessairement à privilégier les services offrant à l'opérateur le meilleur profit et à négliger ceux dont la mise en œuvre est plus aléatoire et moins rémunératrice.

Cette situation, qui prévaut encore aujourd'hui dans les Pays en Développement, n'est pas nouvelle, elle a été vécue par les agriculteurs de nombreux pays ayant réussi à développer leur agriculture ; ces derniers ont montré par le passé, qu'en s'engageant eux-mêmes dans la prise en charge de fonctions qui leur sont nécessaires ou en étant présents dans des lieux de décisions stratégiques les concernant, ils étaient capables de peser sur une évolution favorable de leur environnement.

Compte tenu de la dispersion naturelle des paysans et de leur faible poids unitaire, cet objectif passe nécessairement par la création d'organisations de producteurs fondées sur les principes du mutualisme et du coopérativisme ; ces derniers ont montré dans l'histoire leur capacité à

générer des entreprises n'ayant rien à envier à d'autres systèmes quant à leur efficacité économique.

Une des conditions d'efficacité de ces organisations est qu'elles répondent à un objectif bien identifié de service aux paysans : collecte et mise en marché des produits, approvisionnement en intrants, achat et utilisation de matériel, crédit, formation, élaboration de références, conseil technique, etc...

Cette condition, associée à la diversité des fonctions à satisfaire, postule, nonobstant les principes de base évoqués plus haut, la diversité des organisations sur les plans juridiques, financiers, organisation et fonctionnement, périmètre d'action etc...

La construction de telles organisations doit avoir pour finalité la capacité à apporter de manière durable des services de qualité adaptés aux besoins de leurs membres. Cet objectif conduit à rechercher pour ces organisations aussi rapidement que possible la viabilité économique et la capacité de gestion autonome par leurs membres. Ces deux critères doivent sous-tendre en permanence les efforts qui sont consentis pour donner naissance et faire grandir de telles organisations.

Les enseignements de nombreuses actions de coopération orientées vers l'accompagnement de mouvements d'organisations des paysans, montrent à la fois la grande capacité des paysans à se mobiliser pour assumer leurs responsabilités dès qu'ils disposent d'un espace pour s'exprimer et agir, mais aussi le long cheminement nécessaire à l'évolution des esprits et à l'atteinte d'un niveau de viabilité satisfaisant. Celui-ci sera d'autant mieux et vite atteint que l'organisation saura ne pas tomber dans le piège de l'incantation stérile limitée à l'idéologie, pour se concentrer de manière professionnelle à la fourniture de services concrets et efficaces à ses membres.

Au-delà des services directs aux membres, une des vertus de l'organisation des paysans est de permettre l'émergence, d'interlocuteurs professionnels pour les pouvoirs publics dont dépendent également certains aspects fondamentaux de l'environnement des paysans, en particulier l'existence d'une politique agricole, non seulement définie mais appliquée et sans laquelle il est illusoire de songer à un progrès de l'agriculture.

L'organisation et la protection des marchés, particulièrement pour les produits vivriers, devraient être un des axes majeurs de telle politique car parmi les facteurs de fragilité des

exploitations, le caractère aléatoire des prix et des débouchés est probablement celui qui handicape le plus l'initiative et la capacité économique de l'entreprise.

Sur l'ensemble de ces domaines, l'expérience des agriculteurs français et européens est ancienne et très étendue. La mobilisation de cette expérience dans le cadre d'actions de coopération et dans un esprit de partage et de compagnonnage a montré depuis vingt ans que les paysans des Pays en Développement pouvaient en tirer profit pour construire leurs propres organisations adaptées à leurs problèmes et besoins spécifiques.

L'efficacité d'une telle coopération professionnelle repose toutefois sur le respect d'une exigence méthodologique portant à la fois sur le contenu et les modalités de l'action, sans laquelle le risque est grand d'une contre performance disqualifiante.

De nombreux professionnels agricoles français se sont engagés dans cette coopération. Les producteurs français de céréales, pour leur part, apportent depuis 1984 une contribution significative pour soutenir des actions cherchant à promouvoir et accompagner jusqu'à leur autonomie des organisations paysannes dans des secteurs variés. Au-delà de l'impact sur le développement de mouvements d'organisations professionnelles, la coopération entre les agriculteurs européens et des Pays en Développement doit permettre une meilleure connaissance mutuelle et reconnaissance des problèmes réciproques.

On peut en attendre, à terme, une évolution des positions respectives dans les grandes négociations internationales où les intérêts des paysans sont souvent plus proches les uns des autres que ne le laissent percevoir les positions des Etats.

Michel MOLLARD

Directeur de FERT